



**C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022 À 8H, SALLE LE CHÊNE ET L'OLIVIER 2  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANÇOIS DE CANSON, PRÉSIDENT**

*Date d'envoi de la convocation : le vendredi 28 octobre 2022*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, Président - Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, Vice-Présidente, 7<sup>o</sup> adjointe - Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> adjoint - Madame Nicole CAVAZZONI - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Madame Arlette GRARE - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danielle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.**

**ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :**

**Madame Joan BOUWYN, conseillère municipale - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Madame Nathalie RUIZ, conseillère municipale - Madame Joséphine LE PEUTREC.**

Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part :
17	17	13

**Madame Galatée ROCHER, Directrice du C.C.A.S.** est désignée à l'unanimité à **13 voix pour**, comme Secrétaire de séance.

**APRÈS AVOIR** procédé à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration et constaté le quorum,

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT**, déclare la séance ouverte.

**DÉLIBÉRATION N°44/2022**

**CRÉATIONS D'EMPLOIS POUR DES AGENTS CONTRACTUELS LIÉES À UN  
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

**VU** Le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** Le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-2°,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer les emplois suivants,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE: ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 13 voix pour.**

**Monsieur François de CANSON, Président - Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, Vice-Présidente, 7<sup>o</sup> adjointe - Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> adjoint - Madame Nicole CAVAZZONI - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Madame Arlette GRARE - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danielle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.**

**DÉCIDE** la création d'un emploi d'Agent de livraison et d'accompagnement, par référence au grade d'agent social, catégorie C, au sein du Centre Communal d'Action Sociale, à temps non complet, à raison de 25H hebdomadaire, pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mars 2023 inclus (Indice brut 382 – Indice majoré 352).

**DÉCIDE** la création d'un emploi d'Agent social polyvalent, par référence au grade d'agent social, catégorie C, au sein du Centre Communal d'Action Sociale, à temps complet, pour une période allant du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 janvier 2024 inclus (Indice brut 382 – Indice majoré 352).

**DÉCIDE** la création de deux emplois d'Assistante d'accueil petite enfance, par référence au grade d'agent social, catégorie C, au sein du Multi accueil « Le Jasmin », à temps complet, pour une période allant du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 juillet 2023 inclus (Indice brut 382 – Indice majoré 352).

**DÉCIDE** la création d'un emploi d'Assistante d'accueil petite enfance, par référence au grade d'agent social, catégorie C, au sein du Multi accueil « Le Jasmin », à temps complet, pour une période allant du 1<sup>er</sup> février 2023 au 30 septembre 2023 inclus (Indice brut 382 – Indice majoré 352).

**DÉCIDE** la création d'un emploi d'Assistante d'accueil petite enfance, par référence au grade d'agent social, catégorie C, au sein du Multi accueil « Le Jasmin », à temps complet, pour une période allant du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 août 2023 inclus (Indice brut 382 – Indice majoré 352).

**DÉCIDE** la création d'un emploi d'Assistante sociale, par référence au grade d'assistant socio-éducatif, catégorie A, au sein du Centre Communal d'Action Sociale, à temps complet, pour une période allant du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 août 2023 inclus (Indice brut 478 – Indice majoré 415).

---

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

**Le Président**

Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

**François de CANSON**



**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)